



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1756 ET RV-1758

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors d'une séance tenue le 9 avril 2024, le conseil municipal a adopté les règlements ci-après :

RÈGLEMENT RV-1756 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LAMPADAIRES DÉCORATIFS ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Le règlement décrète l'acquisition de lampadaires décoratifs. Un emprunt de 340 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 15 ans, remboursable par une taxe spéciale à l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité.

RÈGLEMENT RV-1758 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET LA MODERNISATION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024 ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Le règlement décrète l'acquisition et la modernisation de véhicules et d'équipements municipaux prévus au programme de gestion du matériel roulant. Un emprunt de 250 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 5 ans, remboursable par une taxe spéciale à l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité.

APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER ET PAR LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Chaque règlement ci-dessus a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin du 22 au 25 avril 2024 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales, le 24 mai 2024.

CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements indiqués dans cet avis entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 6 juin 2024.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2024.37